

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/491/Add.3

G/TBT/GEN/7/Add.3

28 novembre 2005

(05-5633)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires
Comité des obstacles techniques au commerce

Original: espagnol

COMMUNICATION DU MEXIQUE

Addendum

La communication ci-après, reçue le 24 novembre 2005, est distribuée à la demande de la délégation du Mexique.

Conformément au paragraphe 3 de l'annexe B de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires et à l'article 10.3.1 de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce, le gouvernement du Mexique fait savoir que, le 7 novembre 2005, le Ministère de l'économie, par l'intermédiaire de la Direction générale de la normalisation, a fait paraître au Journal officiel de la Fédération, en espagnol, le *Supplément du programme national de normalisation pour 2005*.

Aux termes des dispositions de l'article 61-A de la Loi fédérale sur la métrologie et la normalisation et de l'article 55 de son règlement d'application, le *Supplément du programme national de normalisation pour 2005* donne la liste des sujets qui s'ajoutent à ceux figurant dans le Programme national de normalisation pour 2005¹ et pour lesquels les organismes et entités de l'administration publique fédérale ou les organismes nationaux de normalisation enregistrés vont élaborer, respectivement, au cours de l'année des normes officielles mexicaines ("règlements techniques" et "mesures sanitaires et phytosanitaires"), des normes de référence pour les achats du secteur public et des normes mexicaines ("normes techniques facultatives").

Tous les règlements techniques et toutes les mesures sanitaires et phytosanitaires qui seront élaborés ou révisés sur la base de ce Supplément seront publiés en temps utile au Journal officiel de la Fédération pour être portés à la connaissance du public et, le cas échéant, notifiés au Secrétariat de l'Organisation mondiale du commerce par l'intermédiaire du "Répertoire central des notifications".

La présente notification est adressée à des fins de transparence et pour que les Membres soient mieux informés du processus de réglementation du Mexique.

¹ Publié au Journal officiel de la Fédération le 9 mai 2005 et notifié aux Membres de l'Organisation mondiale du commerce au moyen des documents portant les cotes G/SPS/GEN/491/Add.2 et G/TBT/GEN/7/Add.2, l'un et l'autre datés du 25 mai 2005.

G/SPS/GEN/491/Add.3

G/TBT/GEN/7/Add.3

Page 2

On pourra consulter le *Supplément du programme national de normalisation pour 2005* dans la langue originale par l'intermédiaire du Secrétariat de l'OMC, en se rendant sur le site cidgn@economia.gob.mx, ou encore en s'adressant au Service national de l'information.
